

Temps libre et loisirs

Autor(en): **Moruzzi, Fulvio**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TEMPS LIBRE ET LOISIRS

Evolution du temps libre

Le statut du temps libre a connu des métamorphoses au courant des siècles, plus particulièrement après l'avènement de l'ère industrielle. De manne généreusement dispensée par le bon vouloir des monarques, le temps libre est devenu un bien durement conquis à la force d'âpres luttes syndicales. Mumford relate par exemple qu'à Rome, sous l'empereur Claude, il y avait 159 jours fériés et, parmi ceux-ci, pas moins de 93, un quart de l'année, étaient consacrés à la présentation de grands spectacles organisés aux frais de l'Etat... « Les empereurs soignaient leur popularité en instituant des congés publics pour commémorer les victoires, et, à mesure que diminuait la puissance de Rome, les vacances ainsi libéralement octroyées devenaient de plus en plus nombreuses. En l'année 354 de notre ère, 175 jours étaient consacrés à la présentation des jeux, presque le double qu'au temps de Claude, et le total des jours de congé s'élevait en tout à 200, soit plus de la moitié des jours de l'année. »

Au XVII^e siècle, Vauban classait les jours chômés en deux catégories :

- les jours fériés imposés par l'Eglise, qui atteignaient par endroits et par moments les huitante par année;
- les jours de travail impossible (maladie ou conditions climatiques) qui étaient presque aussi nombreux que les précédents.

A cette époque également, le total des jours chômés ne représentaient donc pas loin de la moitié de l'année. Le repos quotidien, en revanche, était considéré plutôt comme des pauses et n'était pas destiné aux loisirs.

Vers la fin du XVIII^e siècle, l'industrialisation et le machinisme ont bouleversé les modes de production. Au cadre artisanal d'une bonne partie des anciennes entreprises ont fait suite les grandes manufactures, à la discipline rigoureuse et monotone.

La division du travail avec les spécialisations professionnelles consécutives, le sectionnement de la production et la décomposition des tâches, ont laissé un sentiment de frustration chez les travailleurs, qui étaient désormais privés de la satisfaction de suivre la confection de leur produit du début à la fin.

L'indépendance de la production industrielle des conditions météorologiques et la nécessité d'une exploitation maximale des machines pour amortir les investissements consacrés à

leur achat ont conduit à une réduction dracoenne des jours chômés.

Tous ces facteurs ont occasionné des effets d'usure chez les ouvriers et ont provoqué la nécessité d'un temps plus important de récupération physique et morale.

La durée de vie moyenne au début de l'ère industrielle excédait à peine les vingt ans.

La législation de la plupart des pays maintenait les ouvriers dans des conditions bien inférieures à celles des autres classes socio-professionnelles.

L'indignation des travailleurs ne tarda pas à se manifester par des grèves. L'augmentation des salaires, la réduction de la durée du travail, la suppression du travail des enfants et l'amélioration du logement faisant partie des principales revendications.

L'action conjuguée des syndicats, des mouvements philanthropiques, religieux et des hygiénistes, permit d'obtenir gain de cause sur de nombreux points. Le travail des enfants fut progressivement interdit et la durée des journées des adultes subit une diminution sensible.

Encore au début du XX^e siècle, la revendication des huit heures journalières de temps libre faisait figure d'utopie, comme en témoigne une édition du 1^{er} mai de cette époque de la revue satirique française: *L'assiette au beurre*.

Mais en 1919 furent votées, en France, la loi des huit heures et celle qui instituait les cours professionnels pour les travailleurs de moins de 18 ans, et on revendiquait déjà pour les vacances et les spectacles.

En 1936 fut adoptée, sur le plan international, une convention de l'Organisation internationale du travail sur le principe des congés payés.

La même année, le gouvernement du Front populaire introduisit en France la loi des quarante heures, les congés payés, la semaine des « deux dimanches » (week-end) et créait un ministère des loisirs. Les maisons de la culture et les bibliothèques circulantes virent le jour et le théâtre populaire se développa autour d'écrivains et artistes tels que Romain Rolland et Arthur Honegger.

Bureau du groupe Suisse occidentale:

Simon Kohler, président
Claude Ketterer, vice-président
Pierre Debrot, secrétaire
Jacques Bregnard, trésorier

1a, Port-Roulant
2003 Neuchâtel

Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN-SO:

Luc Recordon, rédacteur responsable
ASPAN, Schänzlihalde 21
3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:

Michel Jaques, président
Membres: Anne-Marie Betticher,
Jacques Bregnard,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis,
Raymond Schaffert

Rédaction « Habitation »:

Pierre-Etienne Monot,
rédacteur responsable
14, rue de la Barre
1005 Lausanne
Tél. (021) 22 62 73

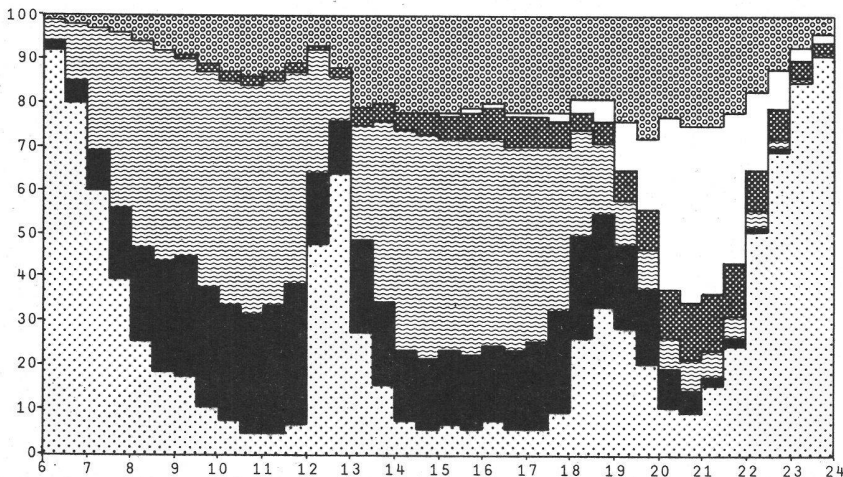
Administration et publicité:

Imprimeries Populaires de Lausanne
2, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41
Chèques postaux 10-6622

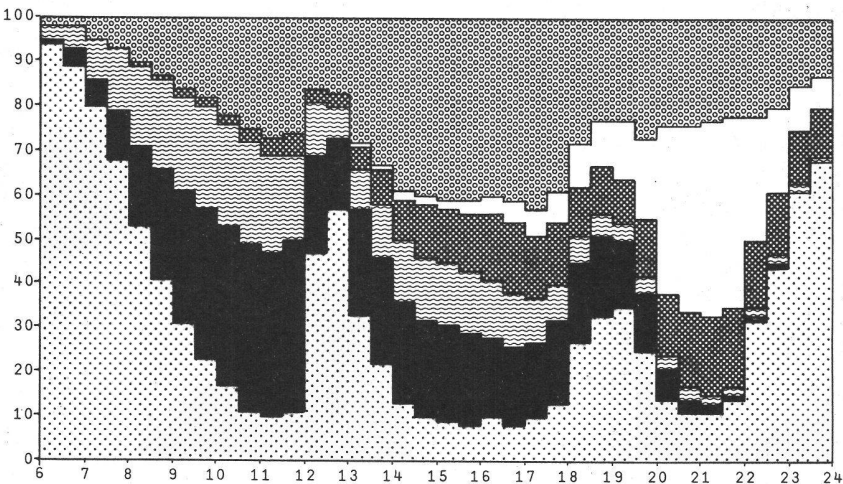
AIRES DE DÉLASSEMENT

Emploi du temps pour le programme journalier selon le jour de la semaine (OFS)

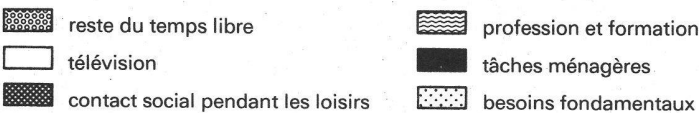
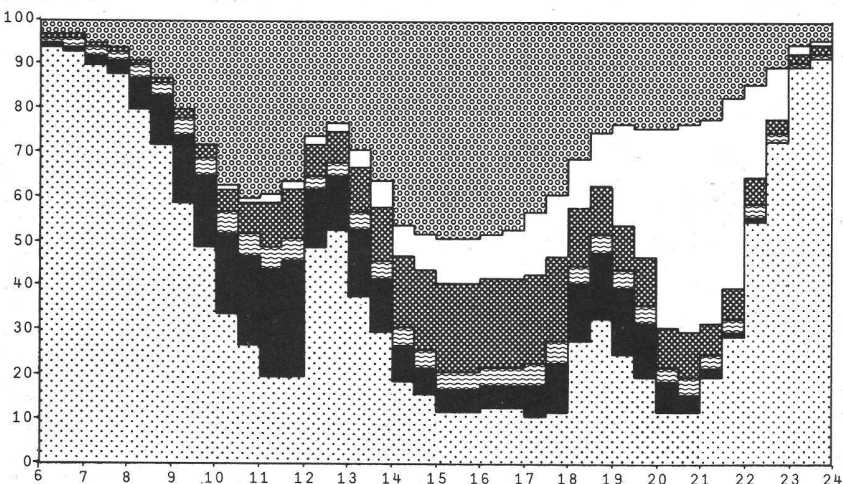
Lundi à vendredi



Samedi



Dimanche



Le temps libre actuel

Des enquêtes sur le budget-temps ont été effectuées depuis les années 1965/66 sous la direction de l'Unesco et de l'European center for the coordination of research and documentation in the social sciences.

Depuis lors, plusieurs pays réalisent périodiquement des enquêtes.

En Suisse, le Service d'étude des transports (SET) a effectué en 1979/80, dans le cadre d'une étude relative aux habitudes de déplacement de la population, une enquête sur le budget-temps.

Le but de cette étude, effectuée dans les trois régions linguistiques du pays, était de découvrir le découpage du temps de la population en fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de l'origine géographique.

L'enquête a mis en évidence la différence fondamentale de l'occupation du temps en semaine et durant les week-ends.

Toutefois, elle ne tenait pas compte des enfants jusqu'à 14 ans.

Les graphiques tirés du rapport illustrent très bien l'emploi du temps journalier et la part réservée aux loisirs.

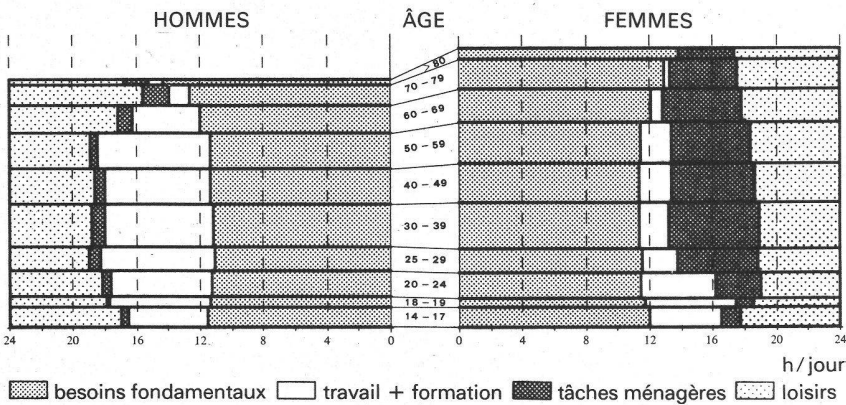
Après ces constatations, nous pouvons livrer les conclusions suivantes:

- les enfants et les personnes âgées disposent d'un temps libre important;
- les mass media absorbent une grande partie de ce temps;
- le sport occupe également une place importante;
- les occupations varient avec l'âge et le sexe et des modifications qualitatives de l'occupation de ce temps peuvent être apportées, par exemple en favorisant l'initiative des gens et en réduisant la consommation passive.

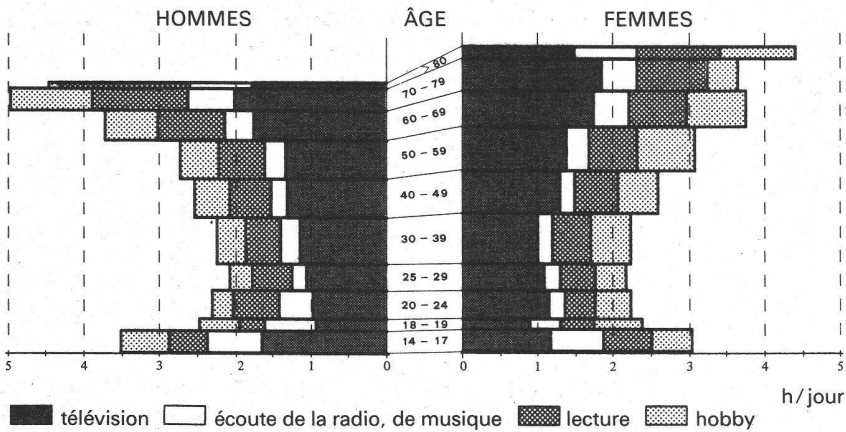
La mise à disposition de facilités telles que salles de lecture, bibliothèques, salles de spectacles ou installations sportives pourraient modifier ce déséquilibre.

AIRES DE DÉLASSEMENT

Besoins fondamentaux, travail, tâches ménagères et loisirs selon l'âge et le sexe (OFS)

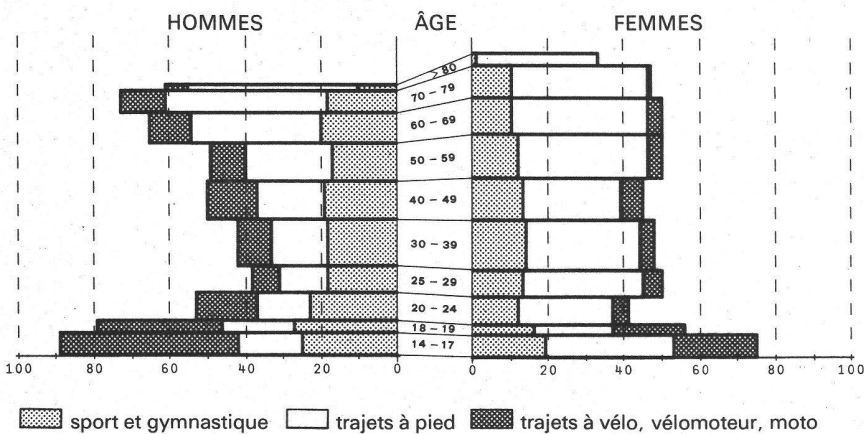


Télévision, écoute de la radio, de musique, lecture et hobby selon l'âge et le sexe (OFS)



Temps libre et sport

Sport et mouvement, trajets à pied et à vélo/cycle à moteur, selon l'âge et le sexe (OFS)



Attitude active et consommation passive

L'emploi du temps libre peut aller de la consommation passive à la mise à profit des heures pour la concrétisation d'initiatives ou la réalisation de projets. Dans l'attitude passive, le spectateur subit l'événement ou le spectacle et il n'y a pas de prédisposition délibérée et volontaire de prise de part active à l'événement.

Dans de telles circonstances, le spectateur a tendance à s'identifier aux acteurs et à adopter des comportements analogues. Cela peut être dangereux, notamment quand il s'agit de rôles criminels.

En revanche, l'attitude active consiste dans la volonté d'assumer une responsabilité et de vouloir participer. Elle incite le spectateur à adopter une position critique.

Il faudra donc veiller à provoquer des prises de conscience dans la population au niveau de l'enseignement, de la communication, de la famille et de la société en général.

Le ministère de la culture de certains pays a introduit, par exemple, déjà dans les premiers degrés de l'école, des branches s'occupant de la critique des médias. Les populations doivent pouvoir disposer d'installations et de locaux favorisant les activités créatrices et bénéficier d'un cadre de vie évitant les agressions de l'environnement physique et social.

Fulvio Moruzzi.

Note de lecture

La faculté de droit de l'Université de Lausanne vient d'accorder le doctorat à M. Pierre Bermann Favrod-Coune pour sa thèse présentée sous forme d'interrogation: «Le sol, bien protégé?» Traitant d'un sujet inhabituel dans ce contexte, au carrefour du droit, de l'aménagement et de plusieurs sciences naturelles et techniques, l'auteur, dans un langage fleuri, envisage le sol non seulement sous l'angle connu du «maintien d'aire», mais aussi et surtout sous celui de la protection qualitative. Il attire l'attention sur les nombreux périls qui menacent la glèbe à cet égard et sur l'importance d'incorporer dès maintenant cette préoccupation au droit et à l'aménagement. Erosion, pesticides, ces problèmes sont souvent considérés comme propres aux pays du tiers monde, ils ne sont pour autant pas négligeables dans nos contrées; plus spécifiques, les questions de l'exploitation agricole très intensive, ou du purinage, commencent seulement à être appréhendées.

On se rend compte, à lire M. Bermann, que les études de base ne sont malheureusement pas encore suffisantes pour fonder une doctrine sûre et pour agir sans coup férir. Dans ce sens il faut espérer que les résultats du Programme national sur le sol permettront une avancée.

L'ouvrage est disponible, au prix de 28 fr. auprès de l'Imprimerie Conrad Burri, 1837 Château-d'Éx (tél.: 029/4 69 91).